

En situation de vêlages Précoces
(vêlages moyens entre le 1^{er} décembre et le 15 janvier)

Dossier B

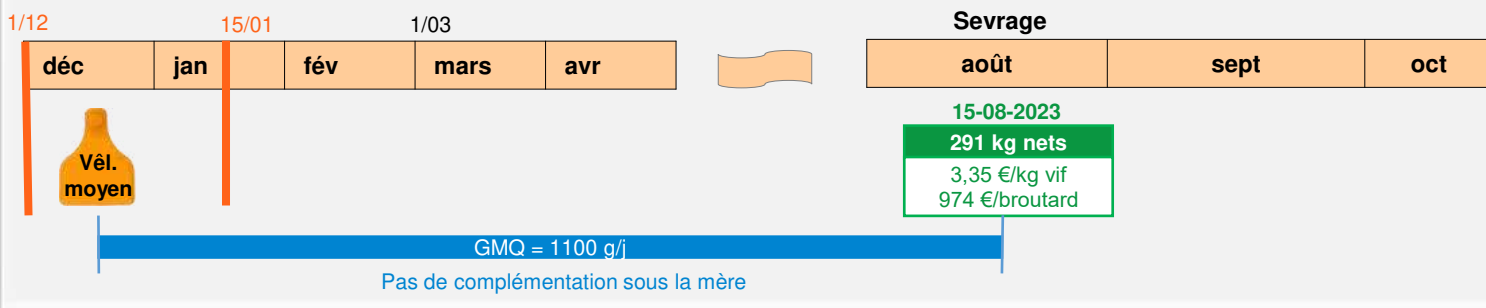
**Producteur de broutards pour le marché
italien (autour de 400 kg vifs) :**

Ai-je intérêt à ... :

- Accélérer de la croissance sous la mère par l'intensification de la complémentation (**fiche B1**)
- Alourdir jusqu'à 450 ou 475 kg vifs en situation de complémentation intensive sous la mère (**fiche B2**)
- Alléger les poids jusqu'à 300 ou 360 kg vifs en situation de complémentation intensive sous la mère (**fiche B3**)
- Alourdir jusqu'à 450 ou 475 kg vifs en situation de complémentation semi-intensive sous la mère à partir de juin (**fiche B4**)
- Alléger les poids jusqu'à 300 ou 360 kg vifs en situation de complémentation semi-intensive sous la mère à partir de juin (**fiche B5**)

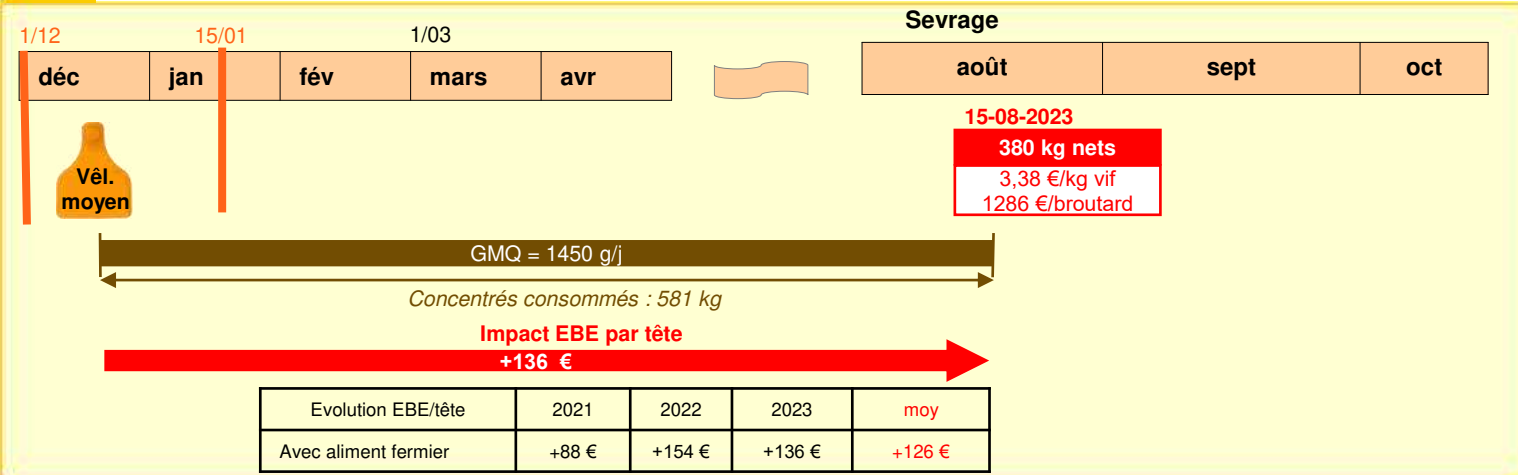


à partir d'un itinéraire **sans complémentation avant sevrage** :

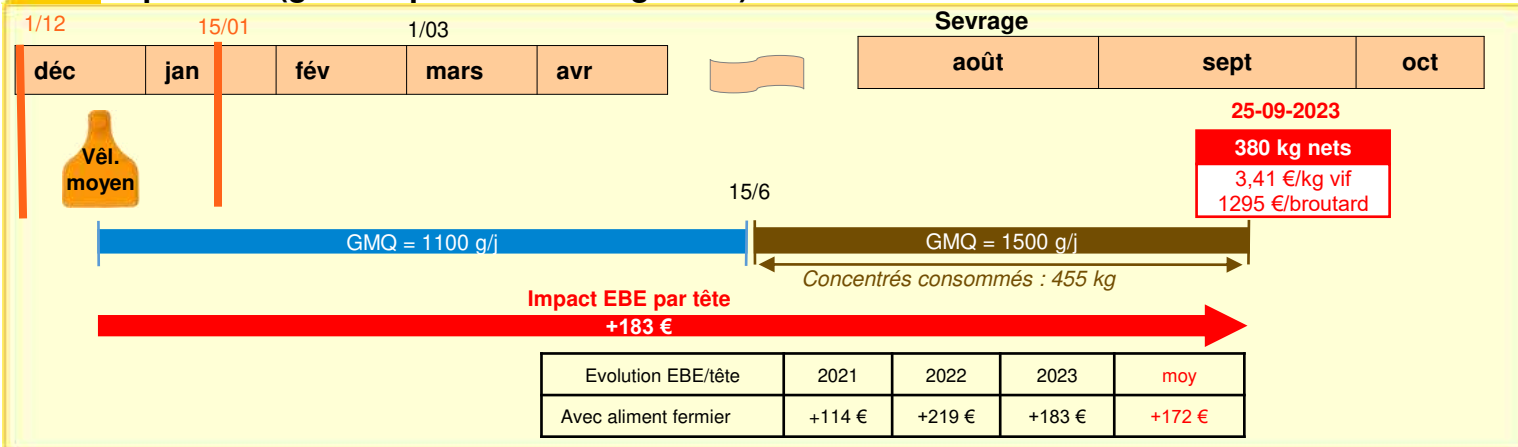


Ai-je un intérêt économique à accélérer la croissance de mes broutards avant sevrage par une complémentation : intensive dès la naissance (a) ou semi-intensive à partir du 15 juin (b) ?

Complémentation dès la naissance pour obtenir un broulard de 400 kg bruts en août (a) (gain de poids = +100 kg bruts)

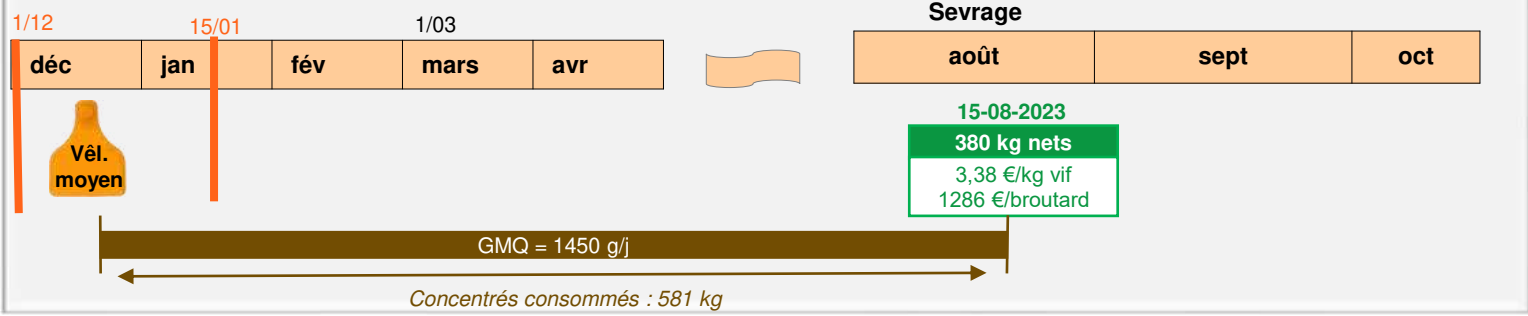


Complémentation à partir du 15 juin pour obtenir un broulard de 400 kg bruts fin septembre (b) (gain de poids = +100 kg bruts)



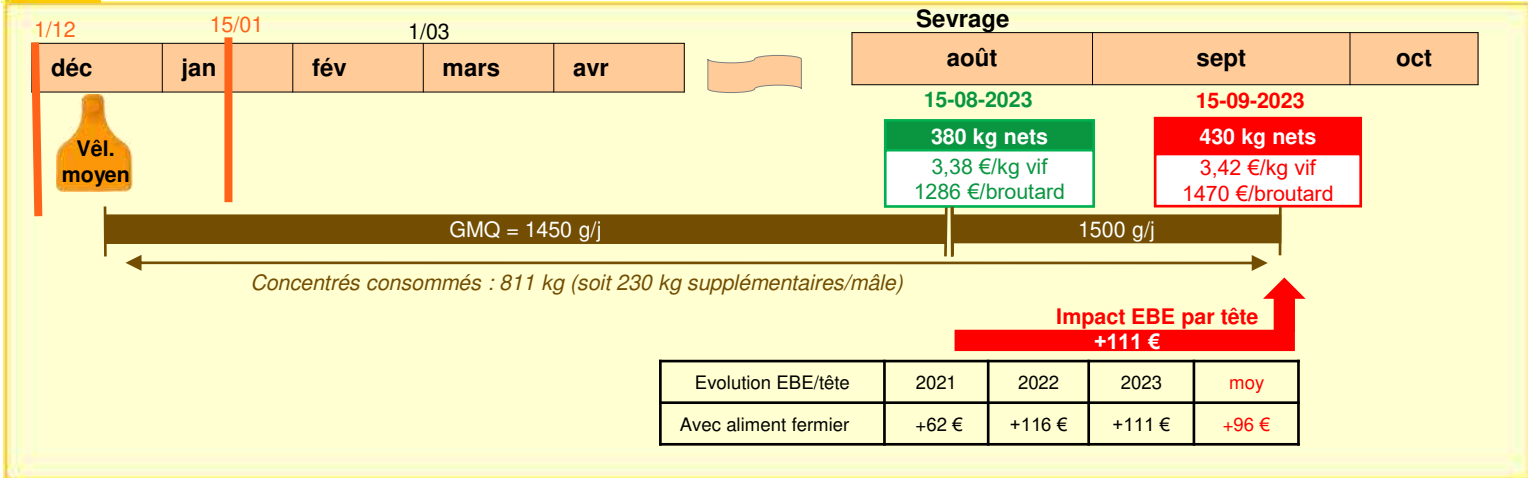
La complémentation intensive ou semi-intensive des broutards sous la mère présente un intérêt économique de respectivement 126 €/tête et 172 €/tête en moyenne depuis 3 ans dans les systèmes à vêlages précoces. Avec une consommation de concentrés plus élevée (+126 kg), la complémentation dès la naissance permet une vente plus précoce. Sur les trois dernières campagnes, le maintien des cours en septembre favorise l'intérêt économique de la complémentation semi-intensive. Le choix entre ces deux options d'alourdissement sera aussi conditionné par des enjeux d'organisation interne à l'exploitation.

à partir d'un itinéraire intensif de complémentation du broutard (de la naissance jusqu'à la vente) :

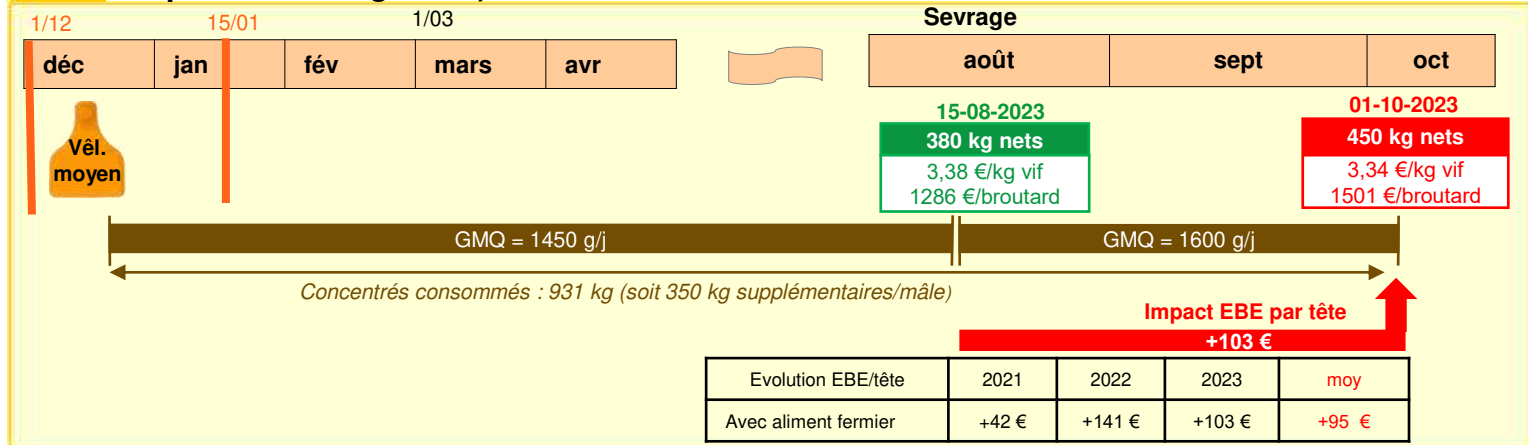


Ai-je un intérêt économique à encore alourdir mes broutards jusqu'à 450 kg (a) ou 475 kg bruts (b) après sevrage ?

(a) Alourdissement du broutard à 450 kg bruts par une repousse jusqu'à mi-septembre (gain de poids = +50 kg bruts)

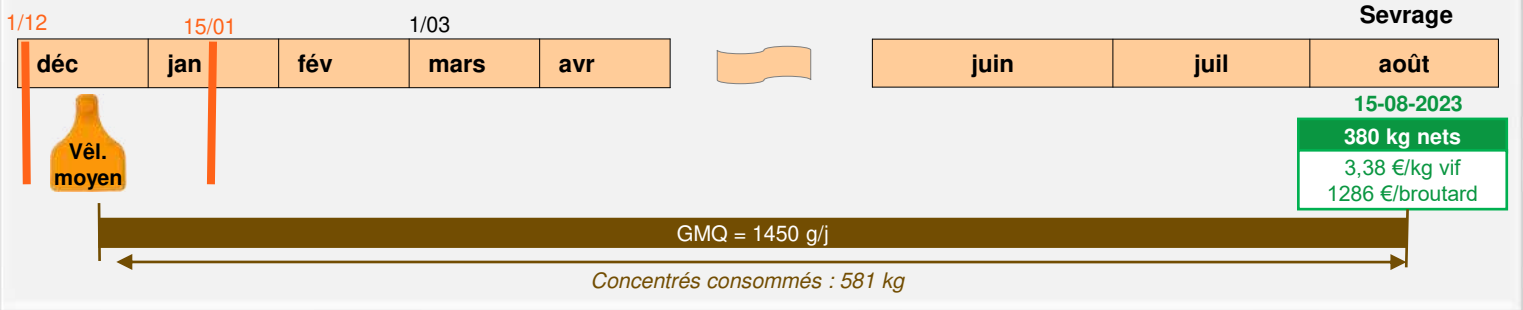


(b) Alourdissement du broutard à 475 kg bruts par une repousse jusqu'à début octobre (gain de poids = +75 kg bruts)



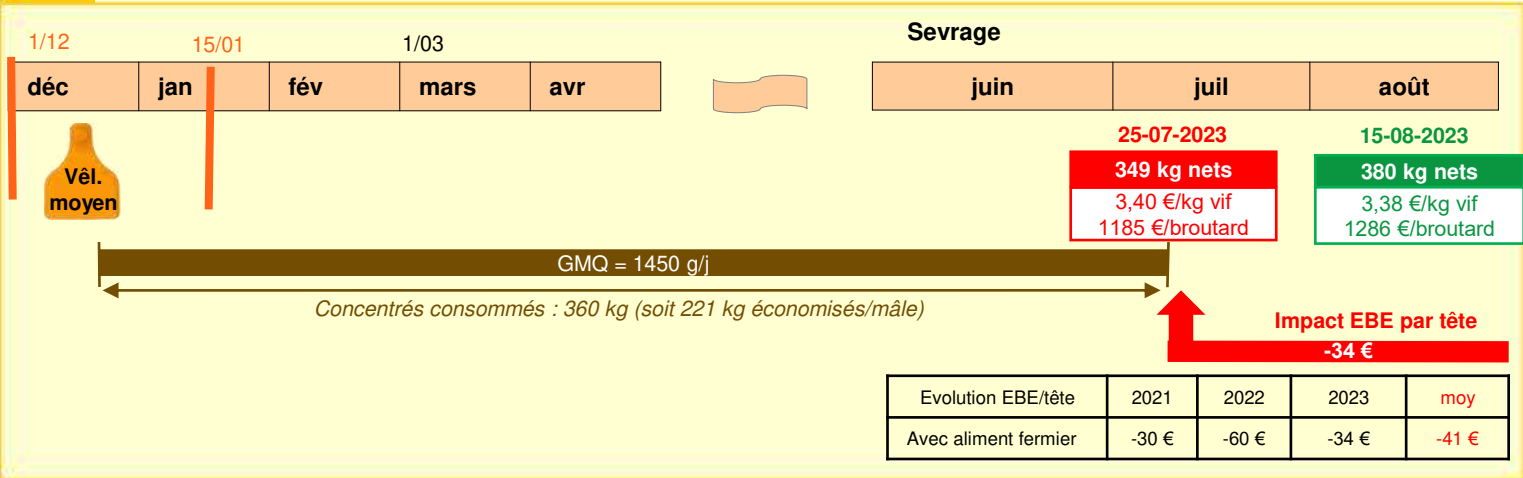
En moyenne sur les 3 dernières années, la recherche de poids plus lourds présente le même intérêt économique pour les deux situations. Avant 2021, dans les situations de vêlages précoces associés à un itinéraire intensif de conduite de broutards, l'optimum économique était atteint à 400 kg bruts (380 kg nets) sur les mois de juillet et août. Depuis le second semestre 2021, c'est la hausse des cours qui favorise cet alourdissement au-delà des 400 kg bruts mais dont l'intérêt économique semble plafonner vers 450 kg bruts (430 kg nets).

à partir d'un itinéraire intensif de complémentation du broutard (de la naissance jusqu'à la vente) :

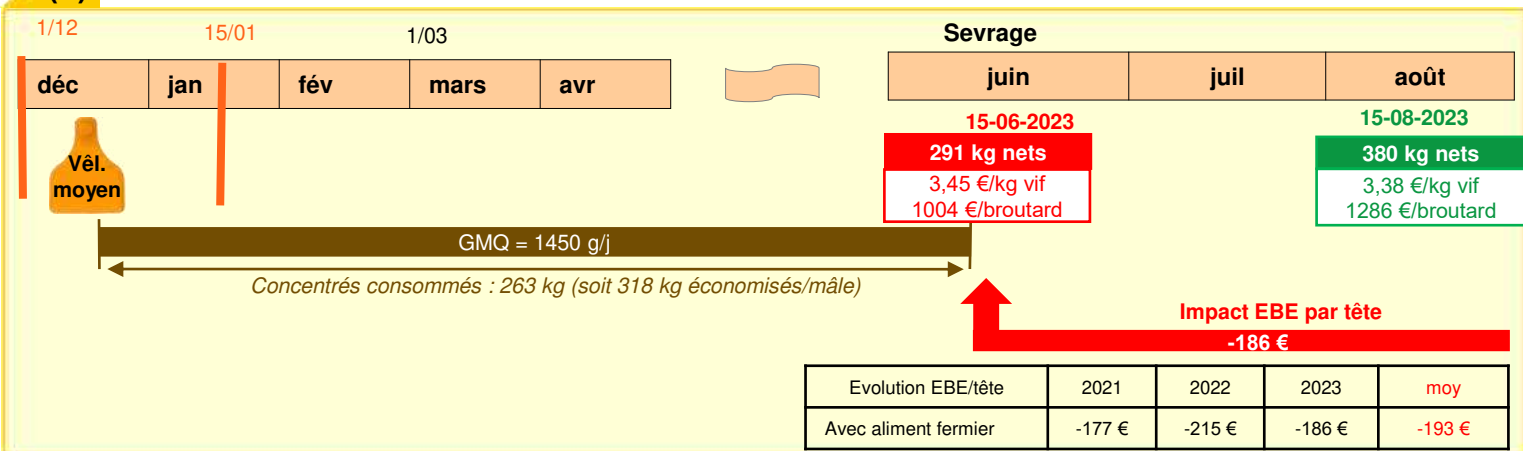


Ai-je un intérêt économique à produire des broutards légers de 360 kg (a) ou 300 kg bruts (b) ?

(a) Vente anticipée du broutard à 360 kg bruts fin juillet (réduction du poids = -40 kg bruts)



(b) Vente anticipée du broutard à 300 kg bruts mi-juin (réduction du poids = -100 kg bruts)



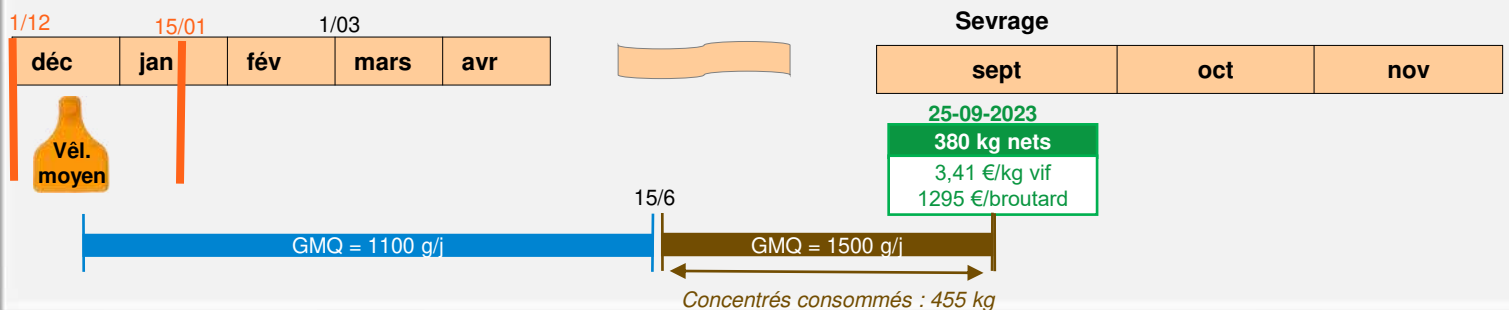
En situation de vêlages précoces et avec une complémentation intensive des broutards, en moyenne 3 ans, l'économie globale est dégradée de 41 €/tête pour la commercialisation d'un broutard de 360 kg bruts fin juillet et de 193 €/tête pour la commercialisation d'un broutard de 300 kg bruts mi-juin.

En 2023, pour ne pas dégrader l'EBE/tête par rapport à une vente à 380 kg nets en août, il aurait fallu vendre :

. 10 centimes de plus au kg le broutard de 349 kg nets en juillet (soit 3,50 €/kg)

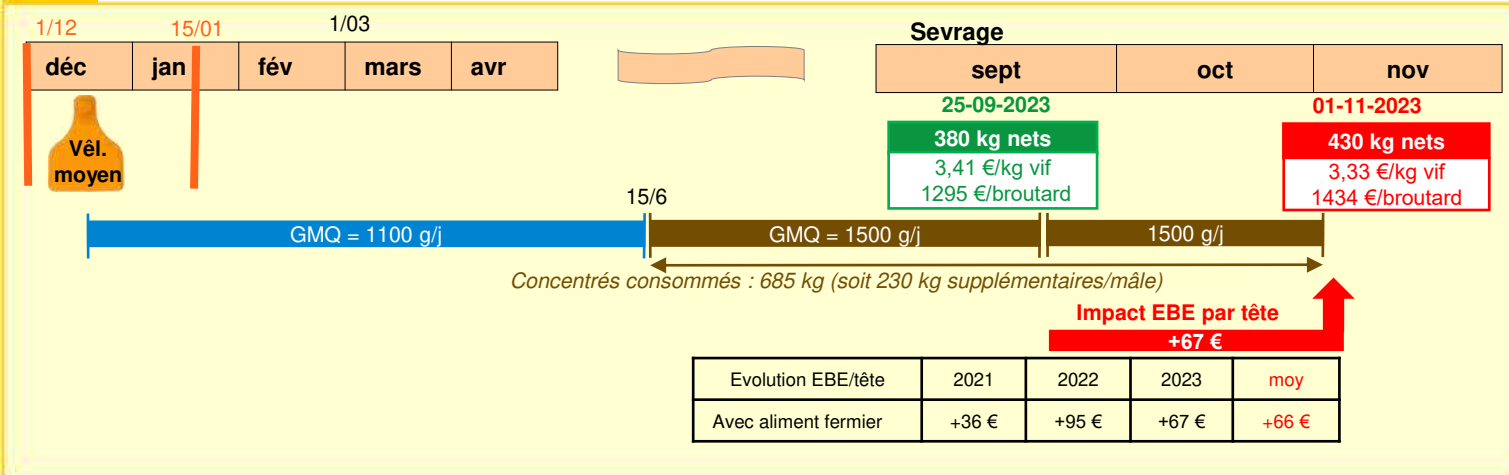
. 64 centimes de plus au kg le broutard de 291 kg nets en juin (soit 4,09 €/kg)

à partir d'un itinéraire semi-intensif de complémentation du broutard (de mi-juin jusqu'à la vente) :

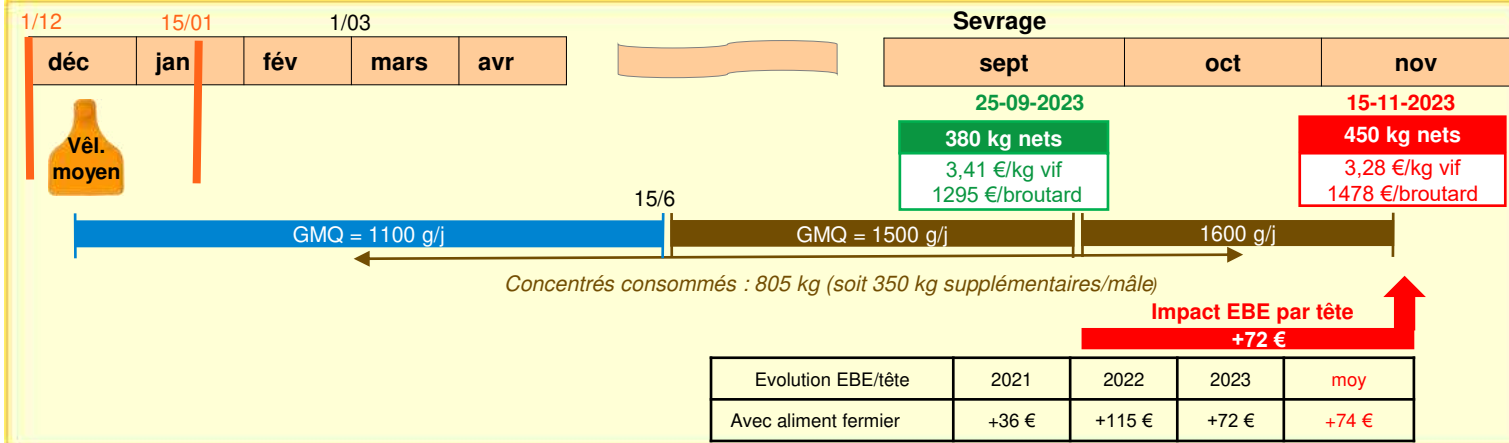


Ai-je un intérêt économique à encore alourdir mes broutards jusqu'à 450 kg (a) ou 475 kg bruts (b) après sevrage ?

(a) Alourdissement du broutard à 450 kg bruts par une repousse jusque début novembre (gain de poids = +50 kg bruts)

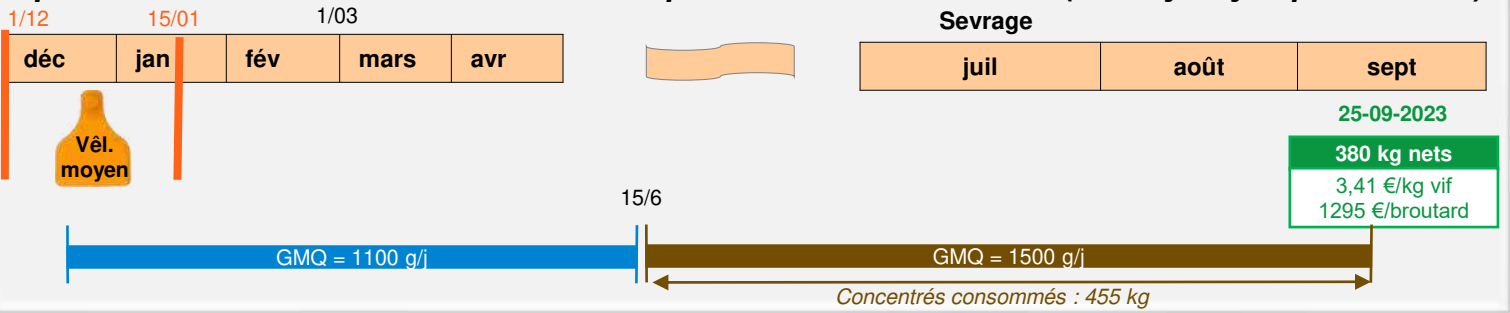


(b) Alourdissement du broutard à 475 kg bruts par une repousse jusqu'à mi-novembre (gain de poids = +75 kg bruts)



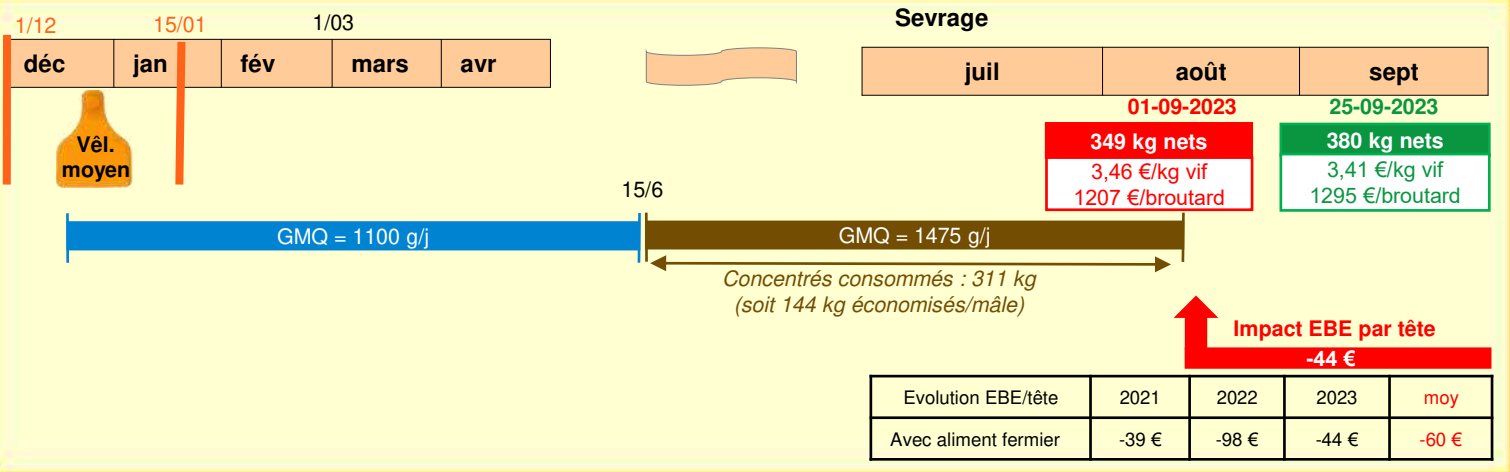
Dans les situations de vêlages précoces, dans ce contexte de complémentation du broutard à partir de mi-juin, et malgré une baisse observée en 2023, l'intérêt économique de cet alourdissement reste favorable dans les 2 situations en moyenne 3 ans : +66 €/tête pour un broutard de 450 kg bruts et +74 €/tête pour un broutard de 475 kg bruts. Toutefois, produire un broutard de 475 kg bruts (450 kg nets) plutôt qu'un 450 kg bruts (430 kg nets) améliore peu l'EBE/tête (+8 € en moyenne 3 ans).

à partir d'un itinéraire semi-intensif de complémentation du broutard (de mi-juin jusqu'à la vente) :

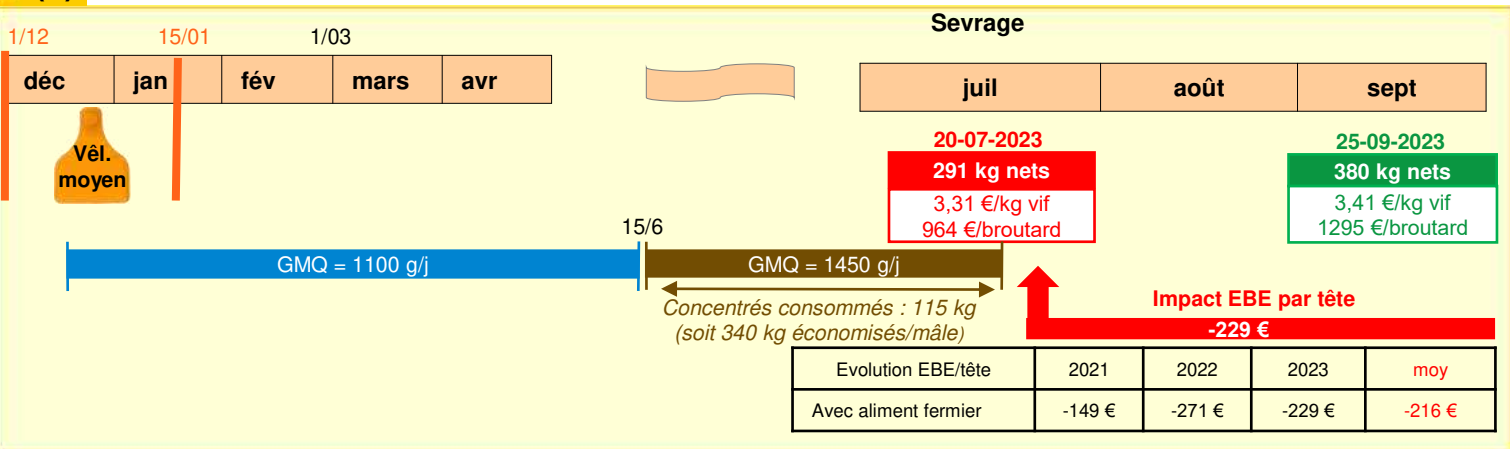


Ai-je un intérêt économique à produire des broutards légers de 360 kg (a) ou 300 kg bruts (b) ?

(a) Vente anticipée du broutard à 360 kg bruts début septembre (réduction du poids = -40 kg bruts)



(b) Vente anticipée du broutard à 300 kg bruts fin juillet (réduction du poids = -100 kg bruts)



En situation de vêlages précoces et avec une complémentation des broutards à partir de mi-juin, en moyenne 3 ans, l'économie globale est dégradée de 60 €/tête pour la commercialisation d'un broutard de 360 kg bruts début septembre et de 216 €/tête pour la commercialisation d'un broutard de 300 kg bruts fin juillet.

En 2023, pour ne pas dégrader l'EBE/tête par rapport à une vente à 380 kg nets en septembre, il fallait vendre :

. 13 centimes de plus au kg le broutard de 349 kg nets début septembre (soit 3,59 €/kg)

. 79 centimes de plus au kg le broutard de 291 kg bruts en juillet (soit 4,10 €/kg)

Différences d'efficacité économique en fonction du type de concentré utilisé chez les herbagers et les polyculteurs

Intérêt économique en 2023 d'accélérer la croissance sous la mère :

			Herbagers		Polyculteurs	
			aliment fermier	aliment broutard	aliment fermier	aliment broutard
selon le type d'aliment utilisé :						
B1	a)	avec une complémentation intensive (dès la naissance)	+ 136 €	+ 79 €	+ 133 €	+ 79 €
	b)	avec une complémentation semi-intensive (à partir mi-juin)	+ 183 €	+ 139 €	+ 180 €	+ 139 €

Intérêt économique en 2023 d'alourdir des broutards de 400 kg bruts :

			Herbagers		Polyculteurs	
			aliment fermier	aliment broutard	aliment fermier	aliment broutard
selon le type d'aliment utilisé :						
complémentation intensive sous la mère						
B2	a)	par une repousse à 450 kg bruts mi-septembre	+ 111 €	+ 78 €	+ 117 €	+ 85 €
	b)	par une repousse à 475 kg bruts début octobre	+ 103 €	+ 52 €	+ 112 €	+ 62 €
complémentation semi-intensive sous la mère						
B4	a)	par une repousse à 450 kg bruts début novembre	+ 67 €	+ 33 €	+ 72 €	+ 40 €
	b)	par une repousse à 475 kg bruts mi-novembre	+ 72 €	+ 21 €	+ 81 €	+ 31 €

Intérêt économique en 2023 de produire des broutards légers :

			Herbagers		Polyculteurs	
			aliment fermier	aliment broutard	aliment fermier	aliment broutard
selon le type d'aliment utilisé :						
complémentation intensive sous la mère						
B3	a)	par une vente anticipée à 360 kg bruts fin juillet	- 34 €	- 13 €	- 33 €	- 13 €
	b)	par une vente anticipée à 300 kg bruts mi-juin	-186 €	- 155 €	- 184 €	- 155 €
complémentation semi-intensive sous la mère						
B5	a)	par une vente anticipée à 360 kg bruts début septembre	- 44 €	- 30 €	- 43 €	- 30 €
	b)	par une vente anticipée à 300 kg bruts fin juillet	- 229 €	- 196 €	- 227 €	- 196 €

Les aliments utilisés pour la réalisation de ces chiffrages ont les caractéristiques suivantes :

- L' « Aliment broutard » est un aliment complet du commerce contenant 17% de MAT
- L' « Aliment fermier » est composé à 74% de céréales, à 24% de tourteau de colza et à 2% de CMV ce qui correspond à un aliment à 17% de MAT.

Pour un même aliment, les chiffrages obtenus en système herbager ou de polyculture-élevage peuvent montrer des différences car les prix affectés aux céréales et à la paille alimentaire dans chacun de ces systèmes n'ont pas la même valeur.

Références élaborées par :



Valentine NAVEREAU
Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
Pôle Agricole de Pouilly-en-Auxois
21320 CREANCEY
Tél : 06.76.45.63.71.



Amélie BRISSON
Frédérique MARCEAU
Chambre d'Agriculture de la Nièvre
25, Bd Léon Blum - CS 40080
58028 NEVERS CEDEX
Tél : 03.86.93.40.00.



Thierry LAHEMADE
Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
59, Rue du 19 Mars 62 - CS 70610
71010 MACON CEDEX
Tél : 06.45.47.15.96.



Jérôme LAVIRON
Alysé
3, Rue Jules Rimet
89400 MIGENNES
Tél : 03.86.92.36.40.